



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par M. Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le PETR Pays Adour Landes Océanes, représenté par Mme Frédérique CHARPENEL sa Présidente,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Pays Adour Landes Océanes :

- la Communauté d'agglomération du Grand Dax, représentée par M. Julien DUBOIS, son Président,
- la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, représentée par M. Pierre FROUSTEY, son Président,
- la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, représentée par M. Jean-Marc LESCOUTE, son Président,
- la Communauté de communes du Seignanx, représentée par Mme Isabelle DUFAU, sa Présidente,

le PETR et les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Pays Adour Landes Océanes en date du 30 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Landes Océanes et autorisant sa Présidente à le signer.

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Grand Dax en date du 14 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Landes Océanes et autorisant son Président à le signer.

Vu la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud en date du 29 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Landes Océanes et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 27 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Landes Océanes et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Seignanx en date du 7 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Landes Océanes et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 17 octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Landes Océanes et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.


Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

<p><u>Données générales :</u></p> <p>75 communes – 176 791 habitants</p> <p>4 intercommunalités :</p> <ul style="list-style-type: none">– Communauté d'agglomération du Grand Dax – 20 communes – vulnérabilité faible– Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud – 23 communes – vulnérabilité faible– Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans - 24 communes – vulnérabilité intermédiaire– Communauté de communes du Seignanx – 8 communes – vulnérabilité faible	 <p>La carte illustre le territoire de contractualisation, divisé en quatre zones géographiques distinctes, chacune associée à une intercommunalité. Les communes sont représentées par des polygones de couleurs différentes. Les zones sont :</p> <ul style="list-style-type: none">Maremne Adour Côte Sud (bleu-vert) : Moliets et Maâ, Messanges, Vieux-Boucau, Azur, Magescq, Soustons, Seignosse, Tosse, St Georges de Maremne, Rivière Saas et Gourby, Mées, Herm, Gourbera, St Vincent de Paul, Téthieu, Candresse, Narrosse, Saugnac et Cambran, Yzosse, Dax, St Paul lès Dax, St Jean de Tyrosse, Saubusse, Tercis les Bains, Oeyreluy St Pandelon, Bénése lès Dax, Mimbaste, Heugas, Slest, Jasso, Orist, St Étienne d'Orthe, St Jean de Marsacq, Pey, St Lon les Mines, Cagnotte, Gaas Pouillon, Estibeaux, Belus, Cauneille, Peyrehorade, Misson, Mouscardès, Tilh, Oeyregave, Sorde l'Abbaye, St Cricq du Gave, Labatut, Habas, Ossages, Port de Lanne, Orthevielle, St Martin de Hinx, St Marie de Gosse, Biarrotte, St Laurent de Gosse, St Barthélémy, St Martin de Seignanx, St André de Seignanx, Ondres, Tarnos, Capbreton, Bénése Maremne, Orx, Saubrigues, Soorts-Hossegor, Angressé, Vincent de Tyrosse, Saubion, Capbreton, Labenne.Grand Dax (orange) : Herm, Gourbera, St Vincent de Paul, Téthieu, Candresse, Narrosse, Saugnac et Cambran, Yzosse, Dax, St Paul lès Dax, St Jean de Tyrosse, Saubusse, Tercis les Bains, Oeyreluy St Pandelon, Bénése lès Dax, Mimbaste, Heugas, Slest, Jasso, Orist, St Étienne d'Orthe, St Jean de Marsacq, Pey, St Lon les Mines, Cagnotte, Gaas Pouillon, Estibeaux, Belus, Cauneille, Peyrehorade, Misson, Mouscardès, Tilh, Oeyregave, Sorde l'Abbaye, St Cricq du Gave, Labatut, Habas, Ossages, Port de Lanne, Orthevielle, St Martin de Hinx, St Marie de Gosse, Biarrotte, St Laurent de Gosse, St Barthélémy, St Martin de Seignanx, St André de Seignanx, Ondres, Tarnos, Capbreton, Bénése Maremne, Orx, Saubrigues, Soorts-Hossegor, Angressé, Vincent de Tyrosse, Saubion, Capbreton, Labenne.Pays d'Orthe et Arrigans (jaune) : Herm, Gourbera, St Vincent de Paul, Téthieu, Candresse, Narrosse, Saugnac et Cambran, Yzosse, Dax, St Paul lès Dax, St Jean de Tyrosse, Saubusse, Tercis les Bains, Oeyreluy St Pandelon, Bénése lès Dax, Mimbaste, Heugas, Slest, Jasso, Orist, St Étienne d'Orthe, St Jean de Marsacq, Pey, St Lon les Mines, Cagnotte, Gaas Pouillon, Estibeaux, Belus, Cauneille, Peyrehorade, Misson, Mouscardès, Tilh, Oeyregave, Sorde l'Abbaye, St Cricq du Gave, Labatut, Habas, Ossages, Port de Lanne, Orthevielle, St Martin de Hinx, St Marie de Gosse, Biarrotte, St Laurent de Gosse, St Barthélémy, St Martin de Seignanx, St André de Seignanx, Ondres, Tarnos, Capbreton, Bénése Maremne, Orx, Saubrigues, Soorts-Hossegor, Angressé, Vincent de Tyrosse, Saubion, Capbreton, Labenne.Seignanx (gris) : Herm, Gourbera, St Vincent de Paul, Téthieu, Candresse, Narrosse, Saugnac et Cambran, Yzosse, Dax, St Paul lès Dax, St Jean de Tyrosse, Saubusse, Tercis les Bains, Oeyreluy St Pandelon, Bénése lès Dax, Mimbaste, Heugas, Slest, Jasso, Orist, St Étienne d'Orthe, St Jean de Marsacq, Pey, St Lon les Mines, Cagnotte, Gaas Pouillon, Estibeaux, Belus, Cauneille, Peyrehorade, Misson, Mouscardès, Tilh, Oeyregave, Sorde l'Abbaye, St Cricq du Gave, Labatut, Habas, Ossages, Port de Lanne, Orthevielle, St Martin de Hinx, St Marie de Gosse, Biarrotte, St Laurent de Gosse, St Barthélémy, St Martin de Seignanx, St André de Seignanx, Ondres, Tarnos, Capbreton, Bénése Maremne, Orx, Saubrigues, Soorts-Hossegor, Angressé, Vincent de Tyrosse, Saubion, Capbreton, Labenne.
---	--

Le Pays Adour Landes Océanes est un territoire dynamique, reconnu pour sa qualité de vie et ses paysages, qui connaît une forte croissance démographique depuis de nombreuses années. Mais c'est un territoire qui cache d'importantes fragilités :

- un déséquilibre territorial : le développement économique ainsi que les équipements et services sont inégalement répartis sur le territoire. Le déséquilibre entre le littoral et l'intérieur du territoire est fortement marqué sur ce point, notamment en ce qui concerne l'offre touristique, l'accès aux commerces et services ainsi que les équipements de santé, culturels et de loisirs.
- une attractivité économique incertaine en raison de difficultés de recrutement des principales filières du territoire, du manque de formations proposées localement, du manque de services de proximité pour les entreprises et travailleurs et des difficultés importantes de logement et de mobilité.
- une économie peu résiliente : trop peu structurée et insuffisamment diversifiée, avec un nombre important de TPE et des PME et Grande entreprises agissant dans des secteurs économiques trop peu diversifiés.
- une très forte dépendance du territoire à la voiture et très peu d'offres de transports en commun et de voies cyclables et pédestres.
- de très fortes difficultés d'accès aux logements qui s'accroissent sur le littoral et se développent à l'intérieur du territoire.

- des difficultés à conserver le « bien vivre ensemble » qui est l'un des marqueurs forts du territoire (augmentation rapide de la population, nouvelles générations, désaffectation des centres-bourgs et centres-villes).

- un territoire peu armé pour faire face aux nécessaires adaptations et évolutions imposées par le changement climatique. Il est très exposé aux risques (submersion, inondation, feux de forêt...) et son urbanisation, rapide depuis les années 1980, n'a pas anticipé les impacts du changement climatique.

Concernant le profil géographique : bien que le territoire soit essentiellement composé de 60 communes rurales (80%) et 15 communes urbaines, la population vit majoritairement dans des communes urbaines (56%).

Le territoire est peu marqué par une différenciation rural/urbain, mais davantage par une différence entre le littoral et l'intérieur qui se retrouve en termes de densité, de paysages, d'urbanisation, de services...

Le déploiement d'ingénierie sur le territoire et la définition du périmètre de ces ingénieries seront liés à la réalisation d'un nouveau projet de structure du PETR Pays Adour Landes Océanes.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe stratégique 1 : Offrir un écosystème territorial favorable à l'attractivité et, notamment, au maintien des emplois et des entreprises ;

Axe stratégique 2 : Accompagner le développement vers une économie plus résiliente et moins impactante ;

Axe stratégique 3 : Favoriser la décarbonation des mobilités et les interconnexions ; préconfigurer le contrat opérationnel de mobilité ;

Axe stratégique 4 : Rééquilibrer l'accès aux équipements, commerces et services ;

Axe stratégique 5 : Accroître la dynamique territoriale, l'innovation et l'expérimentation.

La question des transitions vers des modèles de développement durable est au cœur de la stratégie territoriale de développement du Pays Adour Landes Océanes et de la feuille de route Néo Terra. Cette question est déclinée dans la stratégie du contrat, qui vise à accompagner la transition de modèle de développement sur l'ensemble du territoire, tout en préservant l'attractivité et la qualité de vie locale.

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation,

l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **20%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Adour Landes Océanes** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel (annexe 2)** que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du Pays Adour Landes Océanes et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui

ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein

droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 6 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine,

La Présidente du PETR Pays Adour
Landes Océanes

Alain ROUSSET

Frédérique CHARPENEL

A, le

A, le

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax

Le Président de la Communauté de
communes Maremne Adour Côte Sud

Julien DUBOIS

Pierre FROUSTEY

A, le

A, le

Le Président de la Communauté de
communes du Pays d'Orthe et Arrigans

La Présidente de la Communauté de
communes du Seignanx

Jean-Marc LESCOUTE

Isabelle DUFAU

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Annexe 4 : Articulation avec la stratégie territoriale des fonds européens territorialisés
2021-2027



NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

1. Les dynamiques territoriales

Une croissance démographique qui ralentit mais reste élevée (+1.06% de croissance annuelle en moyenne)

Une population majoritairement active : sur-représentation des 45-59ans dans les classes d'âge.

Une part néanmoins importante de retraités (plus de 30% de la population sont des retraités en 2017, ce taux connaît une forte augmentation.)

Un territoire polycentrique marqué par la différenciation littoral/intérieur des terres

Même si le nombre de communes est majoritairement rural, la population est urbaine à 56%.

Le Pays Adour Landes Océanes est peu marqué par une différenciation rural/urbain mais davantage par une différence entre le littoral et l'intérieur.

Le territoire se caractérise par un polycentrisme fort, le développement se fait autour de petits pôles de centralité et de deux agglomérations : Dax et Bayonne. Les flux y sont donc importants et les déplacements quasi exclusivement réalisés en voiture.

Un moteur économique départemental

Le territoire connaît une dynamique de création d'activité économique importante. Il est avant tout marqué par une économie résidentielle forte.

On y trouve peu de moyennes et grandes entreprises : seulement 12 établissements emploient plus de 100 salariés et 149 établissements emploient 82% du nombre total de salariés (Note Territoire d'industrie, CCI des Landes, Panorama territorial Adour Landes Océanes, juillet 2019)

Des activités spécifiques ancrées sur le territoire, de forts marqueurs territoriaux et des savoir-faire locaux (liège, textile, surf, plume, sabot, ferronnerie...)

Des filières spécifiques très présentes :

- Tourisme (les dépenses touristiques représentent 30% des revenus locaux)
- Thermalisme avec la présence du Cluster thermal sur l'agglomération dacquoise
- Filière Glisse avec la présence d'Eurosima sur la communauté de communes MACS



- Agriculture et agroalimentaire (élevage extensif, kiwi, cacahuète, asperge, pêche, IAA...)

Des outils de développement économique structurants :

- Des offices de tourisme intercommunaux structurés.
- Pulseo (Dax), Domolandes (Saint Geours de Maremne), Pôle Bertin (Tarnos), l'Écloserie (Orthevielle)

Deux ateliers relais à Peyrehorade pour accompagner les entreprises en création ou en développement jusqu'à l'achat d'un terrain.

- 1 PTCE (pôle territorial de coopération économique) porté par le CBE (comité de bassin d'emplois) du Seignanx.

L'ESS représente 8% des établissements locaux et 10% des emplois (portrait de territoire, Conseil Régional), ce secteur est en développement.

Au sein du territoire, les spécificités des intercommunalités sont complémentaires :

- CCPOA : agriculture-IAA
- Grand Dax : thermalisme, commerce-service, santé, filière publique, construction
- Seignanx : industrie, tourisme
- MACS : tourisme, commerce-service, construction

Bien que les secteurs d'activités et les entreprises aient toutes leurs spécificités, la connaissance du terrain et de la conjoncture actuelle laissent entrevoir l'existence de dénominateurs communs entre ces différentes entreprises parmi eux quatre sont plus saillants :

- des difficultés de recrutement : manque d'attractivité des secteurs d'activité présents et un territoire de moins de moins accessible pour les travailleurs (mobilité, logement)
- la nécessité d'apporter à ce tissu économique une vision la plus simplifiée et la plus cohérente possible de la sphère publique et parapublique qui apparaît souvent comme trop peu lisible,
- un tissu économique constitué essentiellement de TPE qui a besoin de se structurer et de développer des synergies
 - des acteurs économiques non préparés aux impacts du changement climatique et des crises énergétiques, qui dans leur très grande majorité n'ont pas engagé de transition vers des modèle de fonctionnement durable et qui restent à mettre en conviction.

Un marché de l'emploi précaire

La dynamique de l'emploi est bonne, 2.9% entre 2012 et 2017, mais elle apparaît très variable au sein du territoire avec une distinction entre le littoral et l'intérieur du territoire. La part des emplois précaires est importante, en raison notamment du poids des activités touristiques et agricoles. Les CDD sont surreprésentés par rapport aux territoires comparables. Un quart des jeunes actifs de moins de 24 ans occupent un emploi précaire.

Le taux de chômage, conforme à la moyenne nationale, est modéré à fort selon les intercommunalités avec des dynamiques de l'emploi très diverses selon les zones (Région Nouvelle



Aquitaine, Dossier statistique et cartographique Adour Landes Océanes, p 23).

Certains secteurs d'activité ayant un poids important dans l'emploi local sont soumis à une forte saisonnalité : commerce, hébergement touristique-restauration, IAA, bâtiment, activités de loisirs, agriculture, thermalisme...

La dynamique de l'emploi est dépendante du logement. Les acteurs de l'insertion témoignent d'une évolution récente de refus d'emploi liés à l'impossibilité de se loger à proximité.

Une crise du logement qui entraîne des difficultés sociales et économiques

Le territoire apparaît riche, les niveaux de revenus moyens sont au-dessus des moyennes départementales (20 300 € à 21 860 € en 2017 selon les intercommunalités-portrait de territoire CRNA) avec un taux de pauvreté faible à moyen. Cependant, le calcul du revenu est à mettre en rapport avec le coût d'accès au logement. En effet, le poids très important des dépenses de logement (coût d'accès au foncier et coûts des locations) est un des éléments principaux qui ressort du diagnostic. Or, ces dépenses ne sont pas incluses dans le revenu disponible fourni par l'INSEE.

Le coût élevé des logements (achat/primod-accession et location) et le peu d'offres de location à l'année sont autant de sources de blocage des parcours résidentiels des ménages. De plus, les locations sociales ont un taux de rotation très faible, peu de solutions de sortie du parc social étant disponibles. Cette situation a des répercussions sur les logements d'urgence qui sont saturés.

La tension sur le marché du logement est forte, on compte seulement 6% de logements vacants contre 8,1% au niveau national.

Les difficultés se sont accrues ces dernières années avec une forte augmentation des prix à l'achat et à la location : le prix médian sur la période 2016-2019 est de 269 600€.

La part des résidences réservées à la location courte durée a également beaucoup augmentée.

Cette difficulté d'accès au logement concerne particulièrement les jeunes. S'installe sur le territoire une cohabitation des ménages très aisés, actifs et des ménages très modestes, jeunes ou personnes âgées cantonnés au parc social.

Un territoire où « il fait bon vivre »

La convivialité, tout au long de l'année, ainsi que le patrimoine culturel immatériel et matériel sont des marqueurs du territoire, qui bénéficie également d'un patrimoine naturel remarquable (Barthes, suberaies, arrières dunes, Adour, Gave...) pour partie préservé et protégé (13% du territoire est dans le réseau Natura 2000).

La dynamique d'artificialisation, qui a accompagné l'évolution démographique depuis les années 1980, a fortement diminué, excepté sur le Pays d'Orthe et Arrigans. Cette intercommunalité a le taux d'artificialisation le plus faible (8.6%) du territoire, l'urbanisation y est récente.

Des inégalités d'accès aux commerces, services et équipements.

Concernant les services, le territoire est bien équipé, « les services de la ville à la campagne ». On notera toutefois des disparités d'accès au sein même du territoire, en particulier entre l'intérieur et le littoral. Les temps d'accès aux commerces et services sont impactés par la forte circulation, en particulier l'été.



La répartition géographique des services et équipements est inégale. Le temps d'accès moyen à un centre structurant est de 13,3 minutes sur le Pays mais ce temps de trajet monte à 20,7 minutes sur le Pays d'Orthe et Arrigans alors qu'il n'est que de 9,3 minutes sur MACS. (Région Nouvelle Aquitaine, Dossier statistique et cartographique Adour Landes Océanes).

Le déséquilibre s'observe également en matière touristique où certaines communes sont sur-équipées alors que d'autres présentent peu d'offres. On compte par exemple plus de 300 campings et hôtels sur les deux intercommunalités littorales et moins de 100 sur les deux intercommunalités intérieures.

Le nombre de médecins généralistes est bon (195), à l'exception de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans pour qui le nombre de médecins pour 100 000 habitants est inférieur de près de 15 points à la moyenne nationale. L'accès aux soins pose en revanche question sur le littoral en raison de la part importante de médecins, en particulier spécialistes, conventionnés en secteur 2 et 3.

Concernant les soins paramédicaux, les suivis des affections chroniques et certaines spécialités, les problématiques sont similaires à celles rencontrées au niveau national : manque de pédiatres, de dermatologues, psychiatres.

Le vieillissement de la population impose d'étoffer l'offre de soins préventifs et liée au bien vieillir sur le territoire ainsi que l'offre de santé de proximité, en particulier pour les suivis et soins chroniques : infirmiers, kinésithérapeutes, auxiliaires de vie. L'ensemble du territoire est confronté à des difficultés concernant le recrutement des personnels de soins à domicile.

La dynamique démographique soutenue nécessite de s'assurer du maintien d'un niveau d'accès aux services médicaux et paramédicaux.

Un territoire engagé dans les transitions énergétiques et écologiques

La transition vers des modèles de développement durable est au cœur de la stratégie territoriale de développement du Pays.

Les intercommunalités sont toutes engagées dans les transitions énergétiques et écologiques : 3 plans climats, 1 territoire TEPOS/TPCV (territoire à énergie positive, territoire pour la croissance verte).

1 PAT (plan alimentaire territorial) et des actions en faveur des circuits courts de proximité.

De nombreuses communes s'engagent dans des projets visant à remettre la nature en ville (désimperméabilisation, plantation de vergers, gestion différenciées...) et à limiter les consommations énergétiques ou à produire des énergies renouvelables (couverture photovoltaïque des bâtiments communaux ...). Une société de financement citoyen (ALOé) a été créée en 2019.

Le Pays Adour Landes Océanes anime depuis 10 ans une démarche de tourisme durable en partenariat avec les intercommunalités, les offices de tourisme et des prestataires touristiques. Cette action s'appuie notamment sur une charte éco-responsable. Récemment renouvelée elle est



déclinée et valorisée par les offices de tourisme du territoire avec un réseau d'une soixantaine de structures privées engagées.

Depuis 2019, une ingénierie est dédiée à la transition alimentaire. Une dynamique d'acteurs locaux a été créée et des outils de diffusion de l'information mis en place. Une stratégie alimentaire locale partagée a été définie visant à mettre en place un système alimentaire territorial durable et résilient.

Concernant l'économie circulaire plusieurs initiatives existent :

- une plateforme de récupération et réemploi de matériaux du BTP à des fins solidaires ;
- quatre recycleries (Soustons, Mimbaste, Saint Geours de Maremne (API Up), Dax (Atelier FIL) ;
- deux syndicats de gestion des déchets avec des compétences/missions de plus en plus transversales et orientées vers la réduction des déchets et le réemploi ;
- une solution de recyclage pour les filets de pêche en lien avec les Pyrénées-Atlantiques.

Un besoin de structuration, de mise en cohérence et en commun des acteurs de l'ensemble de ces initiatives apparaît cependant. Un besoin de professionnalisation est également constaté.

Une dépendance aux énergies fossiles

Malgré l'engagement dans les transitions énergétiques et écologiques, le territoire reste très dépendant des énergies fossiles pour l'électricité et le chauffage.

Le constat est le même en matière de mobilité. La voiture est la solution de mobilité quasi exclusive. Il existe pourtant des infrastructures ferroviaires et plusieurs gares sur le territoire mais ces équipements sont peu utilisés pour la desserte locale.

Deux vélo-routes traversent le territoire. Il y a de nombreuses infrastructures cyclables, mais elles sont concentrées sur le littoral et ne répondent pas aux besoins quotidiens.

L'autosolisme est prédominant. Des outils numériques de covoiturage et de stop organisés existent mais sont peu utilisés.

Il n'y a pas encore de réflexion ni de coordination des questions de mobilité à l'échelle du bassin de déplacement, chaque intercommunalité gère elle-même cette question sur son périmètre.

Deux intercommunalités sur quatre (Grand Dax et MACS) sont AOM. La communauté de communes du Seignanx compte 3 communes sur 8 rattachées au syndicat des mobilités Pays Basque-Adour.

Un territoire exposé aux risques, qui doit anticiper et s'adapter

Un territoire fortement exposé aux risques naturels :

- Crues (en particulier sur les cours d'eau Adour, Luy et Gaves)
- Retrait-gonflement des argiles
- Remontée de nappe, inondation
- Submersion
- Erosion et recul du trait de côte
- Erosion des berges (qualité de l'eau)
- Incendie

L'attractivité démographique et le changement climatique entraînent un nouveau rapport au territoire et aux risques naturels.



L'économie est composée de multiples TPE et trop peu diversifiée, ce qui l'a rend très exposée aux risques de crises des secteurs économiques. L'exposition aux risques numériques est importante, les PME n'ayant souvent pas les bonnes habitudes ni les connaissances nécessaires pour se prémunir des cyberattaques.

Certains risques sont peu ou pas pris en compte sur le territoire :

- des variétés agricoles et animales insuffisamment diversifiées
- un risque de rupture d'approvisionnement alimentaire non anticipé
- la cybersécurité reste l'affaire de quelques spécialistes et il n'y a pas de culture locale en la matière.

2. Les modifications dans les vulnérabilités (économiques, sociales, environnementales) du territoire par rapport à la précédente période de contractualisation

L'économie apparaît plus fragile par rapport à la précédente période de contractualisation en raison de la difficulté à recruter. Cette difficulté de recrutement, des personnels saisonniers notamment, semble se généraliser en raison des difficultés d'accès au logement et des problèmes de mobilité. Cette réalité est particulièrement handicapante pour le développement local dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la production agricole, de l'industrie agro-alimentaire et des services à la personne.

Les difficultés d'accès au logement, le coût du foncier et le coût lié à la mobilité ont des répercussions de plus en plus marquées sur les difficultés sociales observées sur le territoire. **La tendance « territoire à deux vitesses »**, avec une population active aisée et propriétaire qui cohabitent avec une population, jeunes ou âgées, cumulant difficulté de logement et de mobilité, se confirme.

Les attentes sociétales autour des loisirs, du bien-être, de l'accès au numérique, de la consommation locale et des nouveaux modes de travail se sont confirmées et renforcées avec la crise sanitaire. De premières réponses ont été apportées mais l'effort d'investissement portant sur le cadre de vie doit être renforcé si le territoire veut rester attractif et dynamique. Les nouvelles façons de travailler avec, notamment, l'essor du télétravail, posent de nouvelles questions notamment en matière d'aménagement et de cybersécurité.

La vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique est plus visible : des phénomènes de sécheresses estivales, de crues majeures récurrentes sur les lits des Gaves et de l'Adour et les très fortes pluies hivernales ont confirmé les scénarios dessinés par l'étude Adour 2050. L'adaptation au changement climatique est devenue une nécessité évidente.

Les crises récentes (Covid, hausse des prix de l'énergie, difficultés d'importation) confirme la volonté du territoire de reterritorialiser certaines productions et d'être moins dépendant des marchés internationaux en particulier en matière alimentaire et énergétique.



3. Les opportunités pour le développement du territoire

Accroître le positionnement nature et durable du territoire. La dynamique durable enclenchée par les acteurs du tourisme est un exemple qui pourrait être étendu à d'autres secteurs. Les ressources naturelles sont nombreuses et un marqueur potentiellement fort du territoire mais sont peu valorisées.

Territoire avec une forte dynamique de population et une dynamique à conserver en matière économique. Les difficultés d'accès au logement, le peu d'offre alternative à la voiture, et le manque d'une offre de services et équipements en rapport avec les attentes sociétales impactent l'attractivité économique du territoire. **La dynamique démographique, si elle est maîtrisée, peut être un atout pour le développement économique et non un frein, à condition d'accompagner la croissance démographique et d'anticiper le vieillissement de la population.**

Le territoire du **Pays ALO est reconnu pour la qualité de vie** en raison de sa position géographique mais également grâce à la convivialité. Ces éléments sont de plus en plus recherchés et doivent être valorisés. **Les espaces et occasions de renforcer les liens sociaux sont à développer, de même que la transmission de cet art de vivre aux nouvelles générations et aux nouveaux habitants.**

Les outils de développement de l'économie circulaire sont en place mais méritent d'être mieux structurés et professionnalisés. Le territoire a l'opportunité, en raison notamment des exigences législatives, de **créer une véritable filière économique autour des « déchets »**. Plusieurs acteurs (privés, associatifs ou publics) œuvrent en ce sens. **La crise sanitaire a fait prendre conscience de l'importance de travailler sur la résilience notamment en renforçant la diversité économique, variétale...** L'économie circulaire sera l'occasion de diversifier les filières présentement localement. Les initiatives régionales et départementales de développement de filière comme celle du chanvre, permettent également de répondre à ce besoin de diversification.

La feuille de route Néo Terra, la stratégie de développement territoriale centrée sur les transitions et les exigences législatives en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques sont **l'occasion de renforcer l'économie et d'accroître le travail collaboratif et les synergies entre les acteurs locaux.**



II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat comportait 3 axes stratégiques :

Axe 1 : S'engager dans un nouvel écosystème pour l'entreprise et l'entrepreneuriat

Axe 2 : Favoriser un modèle de développement plus durable

Axe 3 : Insuffler une vitalité nouvelle pour l'économie présentielle

1. Les modifications à apporter à la stratégie territoriale

La dynamique de développement économique est impactée par l'écosystème territorial qui apparaît de moins en moins attractif pour les entreprises en raison des difficultés de recrutement. La question de l'écosystème doit être appréhendée au-delà de l'entreprise et doit évoluer globalement. Les difficultés d'accès aux logements et au foncier, notamment, se sont accrues et généralisées à l'ensemble du territoire. Les difficultés de recrutement, en particulier dans les secteurs touristiques, de l'hôtellerie restauration, du soin et de l'aide à la personne ont augmenté. Les exigences des travailleurs ont évolué et l'écosystème économique et territorial doit s'adapter pour y répondre. L'augmentation de population et le coût d'accès au logement, qui a éloigné les travailleurs des centres économiques, ont atteint un point critique. Ils contribuent ainsi à accroître la circulation et les problématiques d'engorgement, de pollution et de difficultés socio-économiques liées à la mobilité. Ces éléments n'apparaissaient pas prioritaires lors du précédent contrat mais devront être prises en compte dans la stratégie du nouveau contrat.

L'économie présentielle reste un axe fort du territoire, son développement doit être poursuivi et son orientation durable accrue.

Le modèle de développement durable est à renforcer et doit intégrer une logique de prévention des risques en permettant au territoire d'être plus résilient. La crise sanitaire a mis en évidence des faiblesses à combler sur certains points : résilience alimentaire, diversification de l'économie.

La question des transitions vers des modèles de développement durable est au cœur de la stratégie territoriale de développement. Cette question devra donc se décliner dans chacun des axes du nouveau contrat et une attention particulière sera accordée aux projets support des transitions : économie circulaire, alimentation durable, tourisme durable, diversification économique avec la reterritorialisation de filières en particulier les filières biosourcées utiles à la construction durable...

La cohésion et l'équilibre territorial restent une problématique majeure, il convient de continuer à travailler sur le rééquilibrage entre le littoral et l'intérieur et à veiller à la mixité sociale et à faire des centres-villes et centres-bourgs des espaces agréables à vivre.



2. Les principaux projets émergents ou en cours de réalisation

Les quatre intercommunalités membres du Pays Adour Landes Océanes souhaitent **engager une réflexion commune sur la mobilité**, pour mieux coordonner les services et actions permettant de réduire l'utilisation de la voiture sur le territoire et de désengorger certaines voies. Cette réflexion pourrait configurer le futur contrat opérationnel de mobilité. La création d'infrastructures cyclables à vocation touristique devra être poursuivie.

Concernant le logement, un travail doit être réalisé sur la problématique spécifique des besoins pour les travailleurs itinérants ou ponctuels (saisonniers, stagiaires, apprentis, artistes en résidences...) en raison du poids de ce type d'emplois dans l'économie locale et dans l'attractivité pour les étudiants.

Plusieurs projets de création de logements intergénérationnels existent et concourent à répondre aux besoins de logement et au vieillissement de la population.

Des projets de logement innovants qui répondent à la fois à la nécessité de densification, d'accès aux espaces naturels et productifs, d'accès aux services, tout en conservant la qualité des espaces et du « bien vivre ensemble », devront être soutenus et valorisés.

Concernant la cohésion sociale et territoriale, l'aménagement des centres-bourgs et centres-villes est une composante majeure. De nombreuses communes souhaitent remettre des espaces de rencontre, d'échanges, de liens sociaux entre les habitants par la création de halles de marché par exemple. Un effort d'animation territoriale particulier sera fait auprès des communes rurales pour les accompagner dans l'émergence et la formulation de projet permettant de rééquilibrer la dynamique de développement.

La cohésion passe également par un accès aux services de santé de proximité, l'existence d'équipements culturels, sportifs, d'une offre de formation de proximité... Plusieurs projets vont en ce sens en particulier des équipements culturels structurants ou encore un bâtiment de formation post-bac.

Le développement économique nécessite la création de bâtiment de services dans les principales zones existantes et qui ont été créées loin des centres, comme il était d'usage à l'époque. Il est nécessaire d'offrir aux travailleurs et entreprises concernés une offre de services à proximité. Ceci permettra d'éviter des déplacements, de répondre à des besoins non pourvus (garde d'enfants...) et de renforcer la consommation au sein du territoire. La communauté de communes du Seignanx et celle du Pays d'Orthe et Arrigans ont toutes deux des projets en ce sens.

Concernant l'économie présentielle et l'accroissement de la résilience alimentaire locale, et en lien avec l'animation territoriale menée par le Pays dans le cadre du précédent contrat, un projet de plateforme logistique départementale et de légumerie en insertion est prévu à Saint Geours de Maremne. Inscrit dans le cadre du CPER, ce projet départemental permettra de structurer l'approvisionnement logistique en produits alimentaires locaux.



Concernant l'économie circulaire et la réduction des déchets, l'association d'insertion Voisinage prévoit la création d'un bâtiment pour y organiser l'ensemble de ses activités de recyclerie et de réparation. Ce projet permettra d'augmenter l'activité et de structurer davantage l'économie circulaire locale en optimisant, notamment, la récupération des textiles. Le développement de l'économie circulaire et du retraitement des déchets nécessitent également une meilleure organisation dès la collecte, deux projets du Grand Dax vont dans ce sens.

Concernant la valorisation des espaces naturels et du patrimoine, qui participe à l'amélioration du cadre de vie local et à rééquilibrer la répartition des équipements, services et atouts économiques locaux, de nombreux projets existent sur le territoire. Par exemple, la communauté de commune du Pays d'Orthe et Arrigans souhaitent valoriser la production spécifique de kiwi, atout et marqueur territorial fort, en créant une Maison du Kiwi.

3. Les enjeux auxquels devra répondre le Contrat de Développement et de Transitions

- Développer la **résilience du territoire**, favoriser l'autonomie et s'adapter aux changements climatiques, à la modification des risques et à la disponibilité des ressources.
- **Améliorer la qualité de notre environnement** : diminuer l'artificialisation, préserver la diversité, la qualité des milieux, la qualité de l'eau et adapter les modes de production.
- Accompagner un développement équilibré, une **cohésion territoriale**, par une juste répartition des équipements et des services et par le renforcement des complémentarités territoriales.
- Renforcer la **cohésion sociale** et le rôle du citoyen dans le développement durable du territoire. Permettre à chacun de se loger, de travailler, de se soigner, de se divertir, de se cultiver et de s'instruire sur le territoire. Anticiper les **évolutions démographiques** et leurs besoins. Affirmer et transmettre le **bien vivre ensemble sur le territoire** (culture locale, valeurs communes...).
- **Adapter et moderniser l'économie locale pour agir en faveur du climat** et faire de la transition de modèle une opportunité pour **innover et accroître la richesse du territoire et des entreprises locales**.



III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, 5 grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025.

Axe 1 : Offrir un écosystème territorial favorable à l'attractivité et, notamment, au maintien des emplois et des entreprises

Contexte de mise en œuvre :

L'attractivité et la dynamique territoriale qui étaient une caractéristique du Sud Landes est ralentie. Aujourd'hui les entreprises font face à d'importantes difficultés de recrutement qui sont essentiellement liées au logement et à la mobilité.

Le territoire doit mettre en avant ses atouts et réduire ses faiblesses pour offrir un écosystème attrayant pour les travailleurs et pour les entreprises.

La part des emplois saisonniers, des emplois précaires et partiels est importante dans les secteurs du tourisme et de l'aide à la personne, qui connaissent des difficultés de recrutement. Les problèmes d'hébergement des travailleurs itinérants sont très importants : saisonniers, stagiaires, apprentis artistes en résidence.

Plus généralement, les difficultés d'accès au logement, en particulier le manque de logement locatif, empêchent l'entrée en emploi des jeunes.

Une offre locale de formation faible et pas toujours adaptée aux besoins des personnes et des entreprises (besoin de formation courte et opérationnelle pour rendre compatibles les compétences de personnes venant souvent de l'extérieur du territoire avec les besoins du marché local). Le profil de population ne permet pas de couvrir les besoins en emplois de certains secteurs : manque d'agriculteurs : seulement 0.7% de la population du territoire avec une tendance forte à la baisse (-28% entre 2012 et 2017)¹, manque d'ouvriers dans certains secteurs (hôtellerie, restauration, tourisme, agriculture, IAA), ...

L'accès aux services est devenu un critère de choix pour l'implantation des entreprises et le recrutement : offre de services à proximité des entreprises (garde d'enfants, restauration...), solutions de télétravail potentielles, offre de santé, offre de soins, cadre de vie agréable. En matière d'accès aux soins, au-delà de l'accès aux médecins, les personnes souhaitent pouvoir bénéficier des services paramédicaux et des services médicaux nécessaires aux suivis et à la prévention.

Le Pays Adour Landes Océanes a des atouts en la matière mais doit les valoriser et/ou les renforcer.



Indicateurs de suivi/ résultats :

Nombre de logement créés ou rénovés financés dans le cadre du contrat

Outils de formation mis en place et filières concernées

Nombre et localisation des équipements de soins et de santé créés

Nombre de projets de restauration, valorisation environnementale ou paysagère accompagnés

Solutions identifiées pour favoriser l'emploi saisonnier, notamment les solutions d'hébergement

Nombre d'équipements de service créés pour les travailleurs

Sous-axes et chantier clé :

Sous axe 1 : Favoriser l'accès au logement

Sous axe 2 : Permettre l'accès aux soins.

Sous axe 3 : Disposer d'un environnement et de paysages de qualité

Sous axe 4 : Offrir des services et des lieux d'activités et de rencontre pour les actifs

Sous axe 5 : Favoriser l'accès aux équipements culturels, sportifs, de loisirs et de formation.

Axe 2 : Accompagner le développement vers une économie plus résiliente et moins impactante

Contexte de mise en œuvre :

L'objectif premier du projet de territoire est la transition. L'économie a un rôle primordial à jouer en la matière, en émettant moins de CO2 et en impactant moins les ressources. La filière économique majeure du territoire, le tourisme, peut-être l'ambassadrice d'une forme d'économie durable. Une charte éco-responsable appropriée, déclinée et valorisée par les offices de tourisme du territoire avec un réseau d'une soixantaine de structures privées engagées, a été mise en place localement. Réactualisée en 2021, elle pourrait s'appliquer à d'autres secteurs.

En ce qui concerne les collectivités, les quatre intercommunalités sont engagées pour le développement des énergies renouvelables et la réduction des consommations. L'effort devra être poursuivi et accru.

Actuellement, la dépense énergétique par habitant est supérieure à la moyenne régionale (AREC 2018). Cela est dû en grande partie à un parc de logements énergivores essentiellement présents dans le parc privé (30% du parc privé, contre 5% du parc social).

De plus, la production de déchets augmente également, par exemple la recyclerie Voisinage a constaté entre 2020 et 2021 un accroissement de 45% du volume de textile donné. Le SITCOM Côte Sud des Landes fait également le constat d'une augmentation de la quantité des déchets incinérables sur une période récente. Cette augmentation, dont la cause reste à déterminer, est supérieure au rythme de croissance de la population. Un travail doit être mené sur les déchets et notamment l'économie circulaire dont la structuration et la professionnalisation sont un enjeu majeur pour la lutte contre les déchets et constituent une opportunité de développement pour l'économie locale.

La transition est aussi une opportunité pour renforcer l'économie locale, trop peu diversifiée et parfois peu structurée. Elle contribue à sécuriser le territoire en le rendant moins dépendant des



apports extérieurs en particulier en ce qui concerne l'alimentation. L'ingénierie mise en place dans le cadre du précédent contrat a permis d'identifier et de définir des leviers d'action et les priorités à travailler pour accélérer la transition vers un modèle alimentaire plus résilient. Ce travail se poursuivra dans ce nouveau contrat. La problématique de résilience mise en évidence sur la thématique alimentation concerne l'ensemble de l'économie, qui doit se diversifier, développer le travail en réseau et les synergies entre entreprises, entre secteurs et entre collectivités et monde économique.

L'exposition du territoire aux risques évolue en raison du changement climatique, du nombre croissant d'habitants et du fort développement du numérique. Cependant, il y a peu de réflexion globale sur les risques systémiques en dehors des risques inondations et feu de forêt. L'approvisionnement alimentaire en cas de crise ou encore la cybersécurité sont, par exemple, totalement absents des projets locaux alors qu'ils représentent deux risques majeurs pour le territoire.

Renforcer l'économie locale nécessite de travailler l'ensemble de ces problématiques. Ne sont présentées dans le contrat que celles faisant l'objet de projets connus et entrant dans le champ des compétences régionales.

Indicateurs de suivi/résultats :

Nombre de signataires de la charte écoresponsable

Nouvelles activités et/ou filières accompagnées sur le territoire

Equipements utiles et structurants pour le développement d'une alimentation locale durable (outils de transformation, commercialisation, stockage)

Investissement dans les outils structurants pour le développement de l'économie circulaire et de la réduction des déchets.

Sous-axes et chantier clé :

Sous axe 1 : Structurer et développer un système alimentaire plus autonome et plus durable

Sous axe 2 : Structurer, développer et consolider la stratégie tourisme durable

Sous axe 3 : Développer et structurer l'économie circulaire

Sous axe 4 : Diversifier et renforcer l'économie locale par l'implantation et le développement de nouvelles filières, par la mise en réseau et le travail collectif

Sous axe 5 : Réduire la dépendance énergétique du territoire



Axe 3 : Favoriser la décarbonation des mobilités et les interconnexions

Contexte de mise en œuvre :

Le Pays Adour Landes Océanes est un territoire composé d'îlots de vie où la voiture est l'outil quasi exclusif de déplacement. Un important travail doit être mené pour réduire les déplacements, en lien avec l'axe sur le rééquilibrage de l'accès aux services, équipements et commerces. Il faudra également se concentrer sur les alternatives à la voiture et les moyens de limiter l'autosolisme.

Les flux pendulaires sont importants. Si 75% des habitants travaillent sur le territoire, seulement 30% travaillent dans leur commune de résidence. (Région Nouvelle Aquitaine, Dossier statistique et cartographique Adour Landes Océanes, p.28)

Le territoire compte plusieurs gares mais elles sont peu valorisées. Actuellement, elles ne jouent pas leur rôle de « porte d'entrée » du territoire et l'offre ferroviaire est peu adaptée aux déplacements du quotidien. Par exemple, une personne arrivant sur le territoire à la gare de Dax n'a pas de solution pour rejoindre son lieu de vacances sur le littoral situé à 30km, la voiture reste donc le moyen de transport privilégié pour venir sur le territoire et pour s'y déplacer.

Par ailleurs, la place omniprésente de voitures et camions en grand nombre rend la circulation dangereuse et freine le développement des autres modes de transport.

Il existe pourtant des offres de mobilités locales mais qui se juxtaposent et sont insuffisamment valorisés et structurés :

- deux vélo-routes traversent le territoire
- un certain nombre d'équipements touristiques seraient à relier (cohérent avec un développement touristique axé sur le développement durable). Le vélo peut être un mode de déplacement adapté aux touristes.
- un site Internet commun (balladessudlandes.fr) qui permet de valoriser les itinéraires de randonnées.

De très forts besoins de coordination et de développement de solutions innovantes adaptées au territoire existent et justifient de travailler à la mise en place d'une dynamique collective autour de la question des mobilités.

Indicateurs de suivi/résultats :

Nombre de km de voies cyclables créées

Mise en place d'une dynamique collective sur la question des mobilités

Sous-axes et chantier clé :

Sous axe 1 : Développer l'intermodalité

Sous axe 2 : Développer les infrastructures cyclables inscrites au SR3V



Axe 4 : Rééquilibrer l'accès aux équipements, commerces et services

Contexte de mise en œuvre :

Parmi les constats qui émanent du diagnostic territorial : le déséquilibre et la nécessité de travailler à la cohérence territoriale et sociale au sein des intercommunalités et à l'échelle du bassin de vie. L'accès aux équipements, commerces et services doit être travaillé pour mieux répartir les richesses, pour un territoire plus agréable notamment en redonnant aux centres-bourgs et centres-villes leur fonction de centralité et de lieu de vie.

Il convient de rapprocher les services essentiels de la population pour limiter les déplacements et répondre aux problématiques de mobilité des personnes âgées notamment.

En plus de la répartition territoriale, on constate aussi un besoin de diversification et de qualification des offres : activités en intérieur, équipements et programmation culturels, services complémentaires aux équipements existants (accueil vélo, séminaires...), aménagement permettant de valoriser le patrimoine naturel.

Indicateurs de suivi/résultats

*Répartition géographique des équipements, commerces et services créés
Offre touristique qualifiée, et nombre d'équipements créés*

Sous-axes et chantier clé :

Sous axe 1 : Développer les équipements structurants

Sous axe 2 : Structurer et développer les centres-bourgs et centres-villes

Sous axe 3 : Rééquilibrer, qualifier et diversifier l'offre et les types d'hébergements et d'activités touristique



Axe 5 : Accroître la dynamique territoriale, l'innovation et l'expérimentation

Contexte de mise en œuvre :

Le développement du territoire ne peut pas être le fait de quelques-uns seulement. Pour répondre aux défis posés par les transitions territoriales, il faut que l'ensemble de la société participe au développement. Or la culture de la démocratie participative et du travail collaboratif est peu développée. De plus, les habitants sont plus spectateurs qu'acteurs.

Il est nécessaire que les intercommunalités, les entreprises, les associations puissent dialoguer et travailler dans un même but. Des outils de veille partagés et de circulation de l'information ont été expérimentés dans le cadre du précédent contrat sur les thématiques alimentaire et touristique. Ils pourraient être appliqués à d'autres sujets. Ces outils répondraient également au manque de visibilité et de lisibilité des acteurs publics et de l'organisation administrative locale.

Des synergies doivent se développer entre acteurs et entre territoires pour gagner en efficacité et atteindre les objectifs fixés. Le territoire doit s'appuyer sur les complémentarités et les spécificités de chaque intercommunalité et en faire une force.

Par exemple, en matière économique, Le Pays d'Orthe et Arrigans concentre la majorité de la production agricole et de l'industrie agro-alimentaire, le Grand Dax est fortement marqué par le thermalisme, le poids des commerces et services, et de la filière publique dont la santé. Le Seignanx dispose de l'industrie et du tourisme, alors que MACS s'oriente surtout autour du tourisme, des services et de la construction.

Pris individuellement, ces territoires sont trop spécialisés, mais regroupés ils forment un ensemble cohérent. Les agriculteurs du Pays d'Orthe et Arrigans peuvent écouler leur marchandise auprès des touristes de MACS ou du Seignanx ou dans les commerces du Grand Dax par exemple.

L'animation est nécessaire pour accroître la dynamique territoriale et faire émerger des projets innovants ou aider à la mise en place d'expérimentations. Ceci est d'autant plus vrai dans les plus petites communes ne disposant pas ou peu de services. Un déséquilibre est observé dans la mobilisation du contrat précédent et des fonds européens, entre les communes et intercommunalités disposant de personnel pour répondre à des appels à projet et ayant les compétences de base en formulation et gestion de projet, et celles n'en disposant pas. Un accompagnement spécifique devra être mis en place auprès de ces dernières afin de faciliter l'émergence de projets.

Le territoire est doté d'outils d'innovation (Technopôle Domolandes, Pulséo, deux Fablab) sur lesquels il doit pouvoir s'appuyer pour accélérer l'innovation territoriale au service du développement local et de la transition écologique et énergétique.



Indicateurs de suivi/résultat

Somme des financements régionaux mobilisés

Nombre de communes rurales accompagnées

20% minimum des soutiens financiers de la politique contractuelle régionale

Ingénieries territoriales mobilisées dans le cadre du contrat

Nouveaux projets ayant émergé

Nombre de comité technique et de comité de pilotage réalisés

Nombre de projets collectifs impliquant des jeunes, des entreprises.

Sous-axes et chantier clé :

Sous axe 1 : Observer, identifier les expériences ressources, diffuser l'information

Sous axe 2 : Développer la participation citoyenne et le travail collaboratif, notamment avec les jeunes et les entreprises

Chantier Clef : Créer une chaire universitaire dédiée à l'innovation territoriale au sein du technopôle Domolandes.

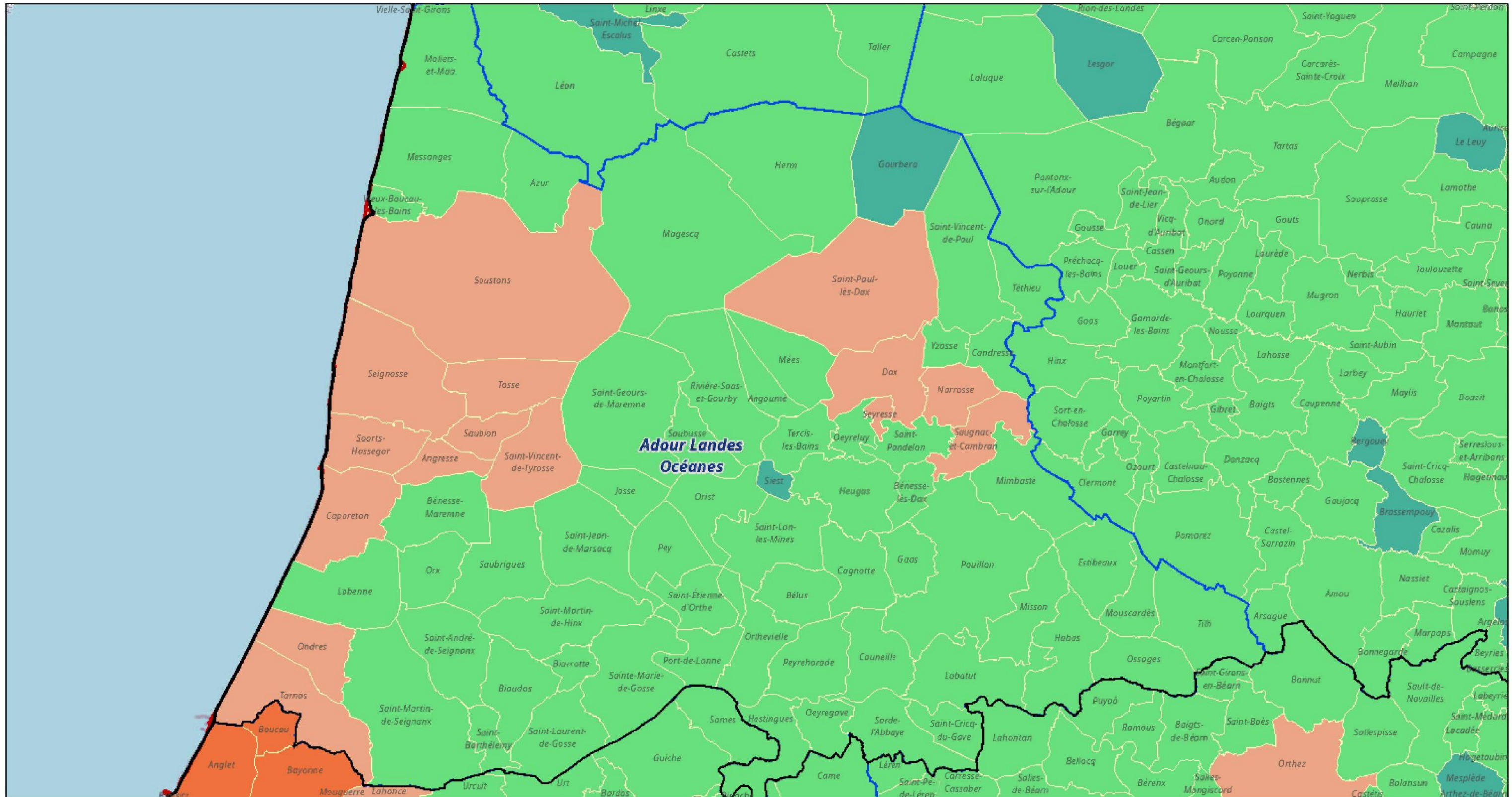
Animation du contrat

Contrat - voté

CONTRAT DE DEVELOPEMENT ET DE TRANSITION DU PAYS ADOUR LANDES OCEANES											Prévisionne 1/ priorisation des actions						
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	portée géographique	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra		
1	Axe 1 : Offrir un écosystème territorial favorable à l'attractivité et, notamment, au maintien des emplois et des entreprises	Sous axe 1.1 : Favoriser l'accès au logement	Construction de Grandola	Tarnos	Tarnos	Amorçage								ESS			
2			Création de logements intergénérationnels à vocation sociale	divers communes		Amorçage								Eligibilité RI Logement	Habitat et Logement		
3		Sous-axe 1.2 : Permettre l'accès aux soins	Etude de création et structuration d'une filière sur les métiers du maintien à domicile	MACS	MACS	Amorçage		50 000,00 €						RI Santé - voir Gérontopôle	Santé - Silver économie		
4			Stratégie littorale	Capbreton	Capbreton	Mature	X	214 170,00 €						Plan plage. Il s'agit d'une opération s'inscrivant dans la stratégie de gestion de la bande côtière de Capbreton-Hossegor-Labenne. Cf Direction de l'Environnement	Tourisme		
5		Sous-axe 1.3 : Disposer d'un environnement et de paysages de qualité	Plan plage Beausoleil -prévent- notre Dame-Océanides	Capbreton	Capbreton	Mature		1 811 500,00 €						Plan plage. L'ensemble des opérations identifié dans le dispositif régional des plans-plage, coordonnée par le GIP Littoral, fera l'objet d'un examen préalable par les co-financiers potentiels (Europe, Etat, Région, Département) pour déterminer la base des dépenses éligibles, dans le cadre de la présentation d'un projet global.	Tourisme		
6			Plan plage des Bourdaines (aménagement aire de sport et de loisir)	Seignosse	Seignosse	Mature		350 000,00 €						idem	Tourisme		
7			Plan plage de la digue	Tarnos	Tarnos	Amorçage								idem	Tourisme		
8			Plan plage centrale	Ondres	Ondres	Amorçage								idem	Tourisme		
9			Projet biodi: acquisition vergers anciens, plantation variété anciennes et locales de fruitier, jardin partagé, restauration berges, sentier pédagogique, acquisition conservatoire de zones humides	Orx	Orx	Mature	X	83 600,00 €						Voir si le projet s'inscrit dans le cadre d'un PAT. Lauréat de l'AAP "Nature et Transitions" 2022	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts		
10			Restauration écologique du site Barrière; restauration du bassin et revégétalisation du parking de covoiturage	Saint Martin de Seignanx	Saint Martin de Seignanx	Mature	X	800 000,00 €						Avis d'opportunité favorable. En revanche, il manque des éléments permettant de préciser le projet, ce qui ne permet pas à la Direction de l'Environnement de formuler un avis d'éligibilité.	énergétique		
11		Sous axe 1.4 : Offrir des services et des lieux d'activités et de rencontre pour les actifs	Réhabilitation d'un bâtiment en tiers lieux à Saint Martin de Seignanx	AAHP (foyer Espérance)	Saint Martin de Seignanx	Amorçage	X							Manque d'information sur l'utilisation finale du bâtiment <u>Sous réserve inscription AMI tiers lieux</u>	ESS		
12			Création d'un pôle de services dans la ZAE Sud Landes/ de Northon	CC POA/ CC Seignanx	Hastingsue/ Saint Martin de Seignanx	Amorçage	X								Emploi - Formation		
13		Sous axe 1.5 : Favoriser l'accès aux équipements culturels, sportifs, de loisirs et de formation	Réhabilitation de la Ferme Bielle en pôle culturel	Soorts Hossegor	Soorts Hossegor	Amorçage		400 000,00 €						Ce projet manque encore de détails pour que la Direction de la Culture puisse se prononcer.	Culture - Patrimoine		
14			Réhabilitation de la chapelle Saint Augustin en tiers lieu artistique	Saint Martin de Seignanx	Saint Martin de Seignanx	Amorçage	X							Ce projet manque encore de détails pour que la Direction de la Culture puisse se prononcer.	Culture - Patrimoine		
15			Salle de spectacle polyvalente	CAGD	CAGD	Mature		20 000 000,00 €						Inscription au CPER	Culture - Patrimoine		
16			Création d'un équipement aquatique intercommunal	CC Seignanx	CC Seignanx	Amorçage									Eligibilité au RI sport en fonction du dimensionnement de la piscine et du respect de la règle des 20% d'utilisation par des lycéens ou des apprentis		
17			Création d'une médiathèque	Narrosse	Narrosse et communes alentour	Amorçage		2 500 000,00 €							Avis de la Direction de la Culture. Réel intérêt et potentiel du projet. Toutefois, la simple fiche projet ne nous permet pas à ce stade d'engager un retour d'instruction plus poussé	Culture - Patrimoine	
18			Construction d'un bâtiment formation post-bac à Capbreton	MACS	MACS	Amorçage										Emploi - Formation	

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	portée géographique	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
																MAXIMAL
33	Axe 3 : Favoriser la décarbonation des mobilités et les interconnexions	sous axe 3.2 : Développer les infrastructures cyclables inscrites au SRV3	Rénovation de la vélodessée sur la portion Ondres-Tarnos	CC Seignanx	Ondres/ Tarnos	Amorçage										
34			Création d'un itinéraire cyclable le long de l'Adour, de Rivière Saas et Gourby à Saint Paul lès Dax	CAGD	CAGD	Mature	2 500 000,00 €							La Scandibérique est inscrite au SR3V. Le régime d'aide prévoit une aide régionale maximale de 25% du montant HT de l'opération en ce qui concerne les itinéraires cyclables inscrits au SR3V. La valorisation de la Scandibérique est travaillée de manière collective. A cet effet, toute modification du tracé doit au préalable faire l'objet d'une information et d'une validation du département et de la Région concernés. Le projet présenté s'inscrit dans un objectif de valorisation et de sécurisation du tracé de l'EV3. La continuité amont/aval du nouveau parcours envisagé et la cohérence d'ensemble doivent être vérifiées préalablement à un accord de financement.	Tourisme	
35	Axe 4 : Rééquilibrer l'accès aux équipements, commerces et services	sous axe 4.1 : Développer les équipements structurants	Création d'un tiers lieu	Saint Paul les Dax	Saint Paul les Dax	Amorçage		1 107 350,00 €					Projet qui ne relève pas spécifiquement de l'ESS. Ce projet pourrait éventuellement faire l'objet d'un financement par la vie associative.	ESS		
36			Transformation de la collecte des OMA pour faciliter les gestes de tri	CAGD	CAGD	Mature	6 100 000,00 €						Il manque des éléments permettant de préciser le projet, ce qui ne permet pas à la Direction de l'Environnement de formuler un avis d'éligibilité.			
37		sous axe 4.2 : Structurer et développer les centres-bourgs	Création d'un café associatif (transformation ancienne poste, dernier commerce)	Herm	Herm	Amorçage	X	Aide plafonnée à 100 000 €						Ruralité		
38			Réhabilitation du marché couvert	Capbreton	Capbreton	Amorçage		Aide plafonnée à 100 000 €						Commerce - Artisanat - Développement local		
39			Construction de bâtiments commerciaux avec logements	Orx/ Saint Laurent de Gosse	Orx/ Saint Laurent de Gosse	Amorçage	X	Aide plafonnée à 100 000 €						Commerce - Artisanat - Développement local		
40			Vitalité centre bourg (boulangerie, logement, café-médiathèque, espace pour l'écoconstruction, jardins partagés)	Sorde l'Abbaye	Sorde l'Abbaye	Amorçage	X	Aide plafonnée à 100 000 €						Commerce - Artisanat - Développement local		
41			Restauration de l'église de Sorde l'Abbaye	Sorde l'Abbaye	Sorde l'Abbaye	Mature	X	28 601,00 €						Demande adressée à la Région en avril 2022 pour une subvention de 6 782,19 € au titre de travaux d'urgence	Culture - Patrimoine	
42			Restauration extérieure de l'abbaye de Cagnotte	Cagnotte	Cagnotte	Mature	X	484 520,00 €						En attente de la définition exacte du montant de participation financière de la DRAC	Culture - Patrimoine	
43		sous axe 4.3 : Rééquilibrer, qualifier et diversifier l'offre et les types d'hébergements et d'activités touristique	Construction d'un bâtiment pour héberger une Maison du Kiwi et l'office de tourisme	CCPOA	CCPOA	Amorçage	X							Projet touristique hybride avec espace d'accueil touristique et mise en avant de la filière kiwi et services aux entreprises (location de salles...). Avis favorable de la direction du tourisme, possible accompagnement au titre du dispositif d'aide au conseil pour l'étude de faisabilité	Tourisme	
44			Restauration de la cathédrale Sainte-Marie de Dax	Dax	Ville de Dax	Amorçage								Accompagnement des travaux et de la maîtrise d'oeuvre quand l'étude diagnostic aura été rendue et que le service aura été associé au montage du plan de financement. Financement Région à priori : 15% de l'opération travaux et maîtrise d'oeuvre par tranches annuelles plafonnées à 400 000€ HT.	Culture - Patrimoine	
45	Projet touristique du Moulin à vent		Bénèses les Dax	Bénèses les Dax	Mature	X	353 830,00 €						Accompagnement possible par la Direction du Tourisme sur le volet aménagement pour l'accueil des visiteurs	Tourisme		

Pays Adour Landes Océanes - Carte des communes rurales / urbaines



01/07/2022 12:25:07

1:288 895

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

Limite de commune

Commune densément peuplée

Territoires de contractualisation 2023 - 2025

Commune de densité intermédiaire

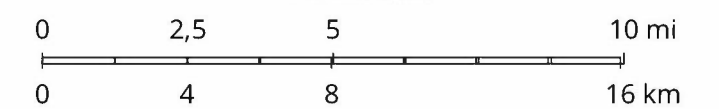
Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine

Commune peu dense

Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine

Commune très peu dense

Limite de la France



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Articulation du contrat territorial de développement et de transitions avec la stratégie territoriale des fonds européens territorialisés 2021-2027

Concernant la stratégie des fonds européen et du contrat.

La stratégie territoriale de développement du Pays Adour Landes Océanes a été travaillée entre 2019 et 2022. Il s'agit d'une base commune à l'ensemble des dispositifs contractuels et financiers dédiés au développement territorial.

Un territoire aux multiples richesses à accompagner dans ses transitions vers des modèles de développement durables.

<p>FAVORISER LES CONDITIONS PERMETTANT DE VIVRE SUR LE TERRITOIRE, par le développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> de l'accès au logement de l'accès à l'emploi de l'accès aux soins de l'accès aux équipements, commerces et services d'espaces de rencontre et de lien social 	<p>ACCELERER LES TRANSITIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Accroître la résilience de l'économie locale Réduire la dépendance énergétique du territoire Accroître l'autonomie alimentaire du territoire Préserver l'accès à l'eau 	<p>DEVELOPPER LES PRATIQUES DURABLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la transition des principaux secteurs économiques du territoire vers des pratiques durables Limiter la production de déchets, développer et structurer l'économie circulaire Encourager l'usage responsable des outils numériques Tendre vers la décarbonation des mobilités locales et favoriser les interconnexions 	<p>VALORISER ET PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver et valoriser les espaces naturels et naturaliser des espaces artificialisés Favoriser la prévention des risques naturels Restaurer et valoriser le patrimoine culturel
<p>STRUCTURER, ORGANISER ET ANIMER UN ECOSYSTEME LOCAL FAVORABLE A LA MISE EN ŒUVRE DES TRANSITIONS</p>			
<ul style="list-style-type: none"> Observer pour optimiser, se perfectionner et s'adapter aux différents changements Mobiliser les habitants, en faire des acteurs du devenir du territoire Faciliter et accompagner l'innovation et l'expérimentation Favoriser l'inclusion sociale 		<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les communes rurales dans la mise en œuvre de leur projet Développer les coopérations interterritoriales au niveau régional, national et européen Structurer le territoire : consolider les projets en cours, développer et pérenniser les projets existants Animer, suivre et évaluer la stratégie territoriale 	

Stratégie territoriale de développement du Pays Adour Landes Océanes

Ce document a été élaboré en comité de pilotage et comité technique sur la base de propositions issues de la phase de concertation. La concertation a été commune à l'élaboration de la stratégie générale, de la stratégie fonds européens et de la stratégie du contrat.

Les mêmes instances, comité de technique et comité de pilotage, ont travaillé à la fois sur la candidature pour les fonds européens et l'élaboration du contrat.

L'ensemble des deux dispositifs s'inscrivent dans la stratégie globale et concourent donc à la transition du territoire vers des modèles de développement durables.

Les deux dispositifs ont vocation à répondre aux enjeux du territoire :

- Développer la résilience du territoire, favoriser l'autonomie et s'adapter aux changements climatiques, à la modification des risques et à la disponibilité des ressources.
- Améliorer la qualité de notre environnement : diminuer l'artificialisation, préserver la diversité, la qualité des milieux, la qualité de l'eau et adapter les modes de production.
- Accompagner un développement équilibré, une cohésion territoriale, par une juste répartition des équipements et des services et par le renforcement des complémentarités territoriales.
- Renforcer la cohésion sociale et le rôle du citoyen dans le développement durable du territoire. Permettre à chacun de se loger, de travailler, de se soigner, de se divertir, de se cultiver et de s'instruire sur le territoire. Anticiper les évolutions démographiques et leurs

besoins. Affirmer et transmettre le bien vivre ensemble sur le territoire (culture locale, valeurs communes...).

- Adapter et moderniser l'économie locale pour agir en faveur du climat et faire de la transition de modèle une opportunité pour innover et accroître la richesse du territoire et des entreprises locales.

Les objectifs définis pour les fonds européens territorialisés sont les suivants :

- Conforter les conditions permettant de vivre et de travailler au pays
- Accélérer les transitions et développer les pratiques durables
- Renforcer le lien social sur un territoire aux fortes évolutions démographiques
- Engager une collaboration en faveur d'une économie bleue durable
- Renforcer la coopération avec les territoires et acteurs régionaux, nationaux et européens
- Coordonner, mettre en œuvre et évaluer la stratégie locale de développement

Les stratégies du contrat et des fonds UE ont été élaborées de façon à être concordante dans la limite des compétences régionales et des règlements nationaux et régionaux cadrant le contrat et les stratégies européennes territorialisées.

Concernant le parcours du porteur de projet

Il est souhaité que le travail partenarial se poursuive dans la phase de mise en œuvre.

L'accompagnement des projets pourrait être en partie commun. Avant d'orienter chacun des dossiers dans une direction spécifique à chaque dispositif. Il est envisagé la présentation du projet par le maître d'ouvrage à un groupe de travail multi partenarial. Ce groupe serait chargé d'accompagner les porteurs de projet, de formuler des recommandations et de vérifier l'ancrage du projet dans la stratégie locale de développement. Des conseils pourraient être ainsi communiqués très en amont du projet.

Ces groupes d'accompagnement seraient au nombre de trois et thématiques comme suit :

- Economie, emploi, formation, insertion ;
- Services/commerces, culture, tourisme, patrimoine, sports, loisirs ;
- Alimentation, bioressources, espaces naturels et aménagement, sensibilisation à l'environnement.

Ils seraient composés d'élus, de membres du conseil de développement (collège de personnes morales) et de personnes ayant une expertise dans la thématique de l'atelier.

Les passages en sélection se dérouleraient ensuite au sein d'un comité de projets pour les projets faisant l'objet d'une demande de fonds UE.

Ceux pouvant s'inscrire dans le contrat territorial de développement et de transitions pourraient être, quant à eux, examinés en comité de pilotage. Les projets inscrits dans le cadre du contrat seraient portés à connaissance du comité de projet même s'ils ne font pas l'objet d'une demande de financement européen.

Cette hypothèse d'organisation du parcours d'accompagnement des projets sera approfondie à l'automne 2022.